

PROJET DE DÉMANTÈLEMENT DU BARRAGE DE SAINT-NARCISSE

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet prévoit le démantèlement du barrage de Saint-Narcisse et la remise du site à l'état naturel. Il fait suite à la décision prise par Hydro-Québec de cesser définitivement la production d'électricité à la centrale hydroélectrique de Saint-Narcisse.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par Hydro-Québec au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante:
<https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca>

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 4 octobre 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à www.environnement.gouv.qc.ca

Le 4 septembre 2021

Cet avis est publié par Hydro-Québec conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

NOUVELLISTE

Date de parution : 4 septembre 2021

Format: 1/4 V (3,97 X 7,86) (4c X 110 li.)

HYDRO QC - 2021-163